



Mes biens chers frères, mes biens chères sœurs : Saint Pierre et Frère Jacques se sont confessés pendant la grande messe du C.H.S.C.T.... Point de miracle cette année... mais ayez la foi car Saint Michel est là !



1. Etat d'avancement du projet relatif à la blanchisserie (question CGT et Direction) :

L'option retenue par la direction est un regroupement entre l'hôpital de Graulhet et celui de Lavar dans le cadre d'un Groupement de Coopération sanitaire (G.C.S.). Les effectifs resteront identiques et seront maintenus sur Lavar. Les travaux devraient débuter courant 2012 après la réalisation d'un cahier des charges en coopération avec le Conseil de Surveillance (ancien C.A.). Un montage financier et juridique devra être réalisé. Les agents actuels conservent leur statut d'agent hospitalier mais les futurs recrutements seront gérés par le G.C.S.... quel sera alors le statut des futurs recrutements ?

Commentaires CGT : Le maintien des emplois sur le site de Lavar est une bonne chose et nous en sommes satisfaits, mais nous nous interrogeons sur le montage juridique de ce futur G.C.S. La CGT s'inquiète du désengagement de notre hôpital sur tout ce qui n'est pas purement hospitalier. Le directeur rappelle assez souvent que pour lui, les missions de services publics ne concernent que les soins, sont donc exclus de ces missions : les techniques, les logistiques, les administratifs. Quel manque de considération pour toutes ces équipes qui contribuent au bien être des patients.

Doit-on voir dans les propos du Directeur des menaces sur certains services non soignants ?

2. conditions de travail des secrétaires des urgences et de la maternité (question CGT) :

Aux urgences : la continuité du secrétariat est assurée grâce au remplacement de la remplaçante.

A la maternité : en plus de la secrétaire actuelle, une personne assure le remplacement $\frac{1}{2}$ journée par semaine

Commentaire CGT : En ce qui concerne les urgences, nous regrettons les délais trop longs pour organiser le remplacement de la remplaçante : un mois. N'a-t-on pas dans nos dossiers des ressources humaines une secrétaire médicale qui soit disponible ou qui ait fait acte de candidature ?

A moins que ce ne soit le salaire qui effraie la DRH, en effet, certains agents faisant fonction de secrétaires médicales, qui ont un pourtant un diplôme de secrétaire médicale et qui font un excellent travail de secrétaire médicale ne sont embauchés qu'avec le statut d'adjoint administratif et donc avec un salaire bien inférieur à leurs compétences.

Concernant la maternité, la secrétaire médicale fait face depuis notamment 10 ans à une forte augmentation de la charge de travail puisque depuis 2000 nos naissances ont pratiquement doublées ! Mais la direction invoque la probable baisse de 30 naissances cette années pour justifier la non embauche d'une secrétaire supplémentaire... il est vrai que le calcul est vite fait : 350 naissances en 2000, 650 en 2009 et 620 en 2010, il est clair que la secrétaire actuelle n'a pas besoin d'aide !!! Et avec l'arrivée d'un nouveau pédiatre, ce dont nous nous félicitons par ailleurs (comme quoi notre hôpital est toujours attractif !) et d'un gynécologue, les consultations vont encore augmenter ! Sans oublier les consultations des sages femmes... la direction reverra peut être la situation si le nombre de consultation augmente significativement. Nous pensons que depuis 10 ans le nombre est suffisamment élevé pour justifier une embauche !

3. Evaluation de la nouvelle organisation mise en place en médecine en janvier 2010 (question CGT et CFDT) :

Le personnel semble satisfait dans son ensemble. Cette nouvelle organisation permet une meilleure prise en charge des patients et les transmissions sont de meilleures qualités. Reste à régler le problème de l'absence d'ASH le dimanche soir. Quand à l'organisation médicale qui devait être revue, la direction tape en touche et nous renvoie vers le président de la CME. Seul problème ce dernier était absent le jour du CHSCT.

Commentaire CGT : La CGT n'oublie pas que la solution était dans l'embauche de personnels, c'est ce que nous avons toujours défendu. La Direction, dès le départ s'est « débinée » en proposant une simple réorganisation, ce qui lui a évité de trop se fouler !

Le problème du temps ASH le WE reste entier et non résolu.

En attendant et par défaut l'équipe a expérimentée cette réorganisation. Après une période de recul, elle semble convenir à l'équipe. L'absence de réponse sur l'organisation médicale nous laisse pantois ! A qui le CHSCT doit-il s'adresser pour obtenir des réponses si la direction est incapable de nous en donner ? Cela veut dire que notre direction ne connaît pas les organisations médicales de son propre établissement... Nous remettrons donc la question au prochain ordre du jour du CHSCT du 27 septembre 2010 en espérant que le président de la CME pourra nous apporter des réponses.

4. En géro-psycho-geriatrie : quel est le devenir du personnel (question CGT) :

L'ouverture des 40 lits de Castres en janvier 2011, entrainera la fermeture de la géro-psycho-geriatrie. Les lits seront redistribués sur le Centre Pinel (mais pour l'instant, grand flou artistique). Quant au personnel, le DSSI ne rêve que de récupérer les postes Aides Soignants.

Commentaire CGT :

La CGT exige que l'intégralité de l'équipe soit conservée sur les services de psychiatrie du 4^{ème} secteur. Nous avons une équipe pour s'occuper des personnes âgées, il n'y a aucune raison de perdre cette équipe surtout en conservant les lits. Le Chef de Pôle, que nous avons interpellé par lettre en date du 18/05/10 et que nous avons vu le 8/06/10 est d'accord avec nous.

Nous serons extrêmement vigilants surtout en ce qui concerne les postes Aides Soignants, pas question pour la CGT de perdre ces postes.

En attendant la direction est incapable de nous dire le devenir des patients : où vont-ils aller ? Dans quels services ? Sur quels lits ? Avec quels moyens ? Quels effectifs ? Aucune réponses, sauf une : la géro-psycho-geriatrie, telle que nous la connaissons fermera en janvier. Encore un service qui ferme, même sous une forme déguisée.

C'est une spécificité médicale qui disparaît et un savoir-faire soignant que l'on va perdre. La direction fait fit de tous les protocoles de soins établis pour ces patients et de tous les projets médicaux mis en place. C'est un mépris de tout le travail accompli par une équipe courageuse qui a toujours été isolée du reste de l'hôpital et qui doit faire face à un désengagement progressif des moyens mis à sa disposition... comme si cela était déjà prévu d'avance.

5. En géro-psycho-geriatrie : quelle est la situation actuelle des remplacements infirmiers (question CGT) :

La direction fait appel à des intérimaires, des retraités et des bonnes volontés dans les autres services de psychiatrie adulte.

Commentaire CGT : *heureusement que l'ensemble de l'équipe fait face, Aides Soignants, IDE, ASH, Cadre... et fait tourner la boutique avec l'aide de renforts.*

La CGT s'inquiète de cette situation qui oblige à avoir un turn-over important, ce qui pénalise les patients dans leur suivi de soins.

6. Projet de nouvelle organisation des grilles du personnel du SSR-C pour les AS (question CGT) :

Le DSSI a fait mettre en place une nouvelle grille de roulement pour les AS du SSR-C, pour « mélanger » les équipes des SSR AB et C. Une réflexion sera aussi menée sur les IDE. Pour la direction, il s'agit d'une question d'équité. Cela aurait pour but d'équilibrer les charges sur tout le SSR.

Commentaires CGT :

D'après la direction, cette modification de grille n'entraînerait pas un vote du CTE car il n'y aurait pas eu de changement de cycle de travail. La CGT veillera à ce que cette grille soit votée en CTE et donc approuvée par la représentation syndicale si tel était le cas.

Questions supplémentaires posées par la CGT et qui n'étaient pas à l'ordre du jour :

Visite des membres du CHSCT des locaux du scanner avant la livraison du bâtiment : la direction répond favorablement et invite le responsable des services techniques à organiser cette visite.

L'inspecteur du travail présent ce jour, demande à la direction si tout le projet avec notamment les personnes compétentes sur le scanner a été présenté aux membres du CHSCT. La direction mettra cette question au prochain ordre du jour, soit après l'ouverture du scanner !

Problèmes de remboursement de frais de formations : Certains agents ont du faire l'avance des frais de leur formation et comme il n'y a pas eu de CTE depuis presque 5 mois, les votes n'ont pu avoir lieu : cela met certain agent en difficulté financière car ils ne peuvent pas obtenir de remboursement de l'ANFH sans que cela ne soit d'abord voté au CTE. La CGT demande à la direction de faire un effort et de rembourser les agents, charge à l'établissement de se faire rembourser par l'ANFH par la suite. Il n'est pas normal que des agents gagnants avance de telles sommes (500 euros) et attendent des mois pour se faire rembourser ! La CGT rencontrera le DRH sur ce sujet.

Conclusion :

Un CHSCT riche en questions et pauvre en réponses de la Direction : Pourquoi fermer la géronto-psychiatrie malgré un bon taux de remplissage ? Pourquoi ne pas embaucher une secrétaire médicale supplémentaire à la maternité qui en a cruellement besoin ? Pourquoi les questions d'organisation médicales sont-elles gênantes ? Pourquoi choisir un GCS ? Pourquoi ne pas embaucher quand il y a urgence dans certains services.

La réponse est simple et la direction nous l'a donnée systématiquement à chaque fois : il n'y a plus d'argent !!!

Aussi lorsque sont évoqués les appels incessants de la Direction au domicile, dans la famille, chez les parents, les enfants... pour venir remplacer un collègue absent, la direction nous dit simplement que pour elle, le seul moyen d'avoir du personnel disponible tout le temps c'est : la dévotion des bonnes sœurs !

Nous vous invitons donc mesdames à mettre une cornette et vous messieurs à revêtir la bure. La direction sera enfin satisfaite, vous serez corvéables à merci et ne pourrez plus vous plaindre...

Il y en a certains membres de la Direction qui méritent vraiment une petite confession !

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr

